

BUDGET 2003 ♣ 2004

Discours sur le budget



*Prononcé à l'Assemblée nationale
par monsieur Yves Séguin,
ministre des Finances,
le 12 juin 2003.*

Budget 2003-2004
Discours sur le budget

ISBN 2-551-21824-1
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2003
Date de parution : juin 2003
© Gouvernement du Québec, 2003

Discours sur le budget

Introduction	1
I. Ramener l'équilibre et la transparence dans les finances publiques	3
a) Une augmentation préoccupante de la dette	3
b) Déficit zéro en 2003-2004	4
c) Des finances publiques plus transparentes	5
II. Décider maintenant pour assurer notre avenir	7
a) Resserrement des dépenses gouvernementales	7
b) Réduction des dépenses fiscales et autres resserrements à la fiscalité	11
c) Accroître la performance des sociétés d'État.....	15
d) Nouvelle relation avec les instances locales et régionales.....	16
III. Une nouvelle approche en matière de relations financières avec le gouvernement fédéral.....	18
Conclusion.....	19

Introduction

Monsieur le Président,

Le 14 avril dernier, les Québécoises et les Québécois ont choisi un nouveau gouvernement. Ils lui ont accordé le mandat clair de revoir le fonctionnement de l'État québécois et de réduire leur fardeau fiscal.

Nos priorités ont été clairement établies dans le Discours inaugural présenté la semaine dernière. Ce discours fixe les grandes orientations que se donne notre gouvernement et expose notre vision de l'avenir du Québec. S'il est possible de travailler à la réalisation de cette vision aujourd'hui, c'est grâce à celui qui en est le principal instigateur et qui la porte avec lucidité et passion depuis plus de cinq ans, le député de Sherbrooke et Premier ministre du Québec.

Le présent budget est nécessaire pour assurer au gouvernement des assises financières plus solides. Il permettra également la tenue de débats plus éclairés lors des grands travaux qui amèneront notre société à faire des choix mieux adaptés aux réalités d'aujourd'hui.

Les Québécoises et les Québécois veulent que l'État revienne à ses missions essentielles, qu'il leur donne des services de la plus haute qualité, qu'il mette en place un environnement favorable à leur prospérité et qu'il veille à leur sécurité. Nos concitoyens veulent un État qui assure le financement adéquat des services publics aussi bien pour nous que pour les générations qui nous suivent. Finalement, ils veulent un État qui sait s'organiser sans toujours exiger davantage des contribuables.

Je suis honoré de participer de très près, comme ministre des Finances, à réaliser le mandat qui nous a été donné par la population et de travailler avec l'ensemble de mes collègues à défendre les intérêts du Québec.

D'emblée, je désire rendre hommage à l'équipe compétente et dévouée d'hommes et de femmes sur qui je peux m'appuyer au sein du ministère des Finances. Je tiens aussi à souligner la qualité remarquable de leur travail et leur professionnalisme de tous les instants.

Mais, tout d'abord, permettez-moi d'expliquer pourquoi il est indispensable de présenter sans délai ce budget.

Le 11 mars dernier, l'administration précédente a déposé un budget et des crédits budgétaires qui n'ont pas été adoptés par l'Assemblée nationale puisque la campagne électorale a été déclenchée dès le lendemain de leur présentation.

Dans notre système parlementaire, la règle veut que les ministères ne puissent utiliser les fonds que s'ils disposent de crédits votés par l'Assemblée nationale. Jusqu'à maintenant, le douzième des crédits a été

autorisé chaque mois par décret pour permettre aux ministères et aux organismes de payer les dépenses essentielles.

Cette situation ne pouvait pas durer longtemps. Il nous fallait au plus vite permettre à cette Assemblée de se prononcer sur les crédits des ministères et ainsi donner au gouvernement les instruments légaux lui permettant de gérer l'État.

Plus fondamentalement, au-delà de ces raisons techniques, la présentation de ce budget s'impose parce que nous avons constaté, à notre arrivée au pouvoir, que la situation des finances de l'État était loin de correspondre à celle qu'avait dépeinte l'ancien gouvernement. En fait, c'est probablement une situation unique dans l'histoire du Québec que les données financières d'un budget, qui étaient censées guider l'action du gouvernement pendant toute une année, soient à ce point éloignées de la réalité, si peu de temps après leur présentation à l'Assemblée nationale.

Un comité d'experts, présidé par M. Guy Breton, ex-Vérificateur général du Québec, a été mandaté par le Premier ministre peu après le scrutin du 14 avril pour faire le point sur les finances du gouvernement. Ce comité a identifié une impasse budgétaire de 4,3 milliards de dollars en 2003-2004 et d'un montant presque aussi important l'an prochain. Cette impasse budgétaire, je l'affirme, n'est pas le résultat d'un jeu comptable où il suffirait de modifier les chiffres au gré de stratégies politiques. Elle n'était pas prévisible et certainement pas connue par l'actuel gouvernement.

Il n'y a maintenant aucun doute : le projet de budget présenté par le gouvernement précédent nous conduisait directement à un lourd déficit ou à des hausses d'impôt importantes. Il contenait de nouvelles dépenses pour lesquelles il n'y avait pas de financement et une surévaluation des transferts fédéraux qui gonflait les revenus. De plus, il était basé sur des prévisions économiques trop optimistes et manquait de transparence à l'égard de décisions importantes comme la hausse des droits d'immatriculation.

Le problème de l'impasse budgétaire est d'autant plus important qu'il s'ajoute à celui de l'évolution de la dette du gouvernement. Cette question de la dette est très préoccupante et j'y reviendrai plus loin.

Le présent budget est impératif. Il faut revenir rapidement à l'équilibre budgétaire, assurer un meilleur contrôle de la dette et entreprendre la transformation des façons de faire de l'État. J'annonce aujourd'hui que ce budget ramène le déficit 2003-2004 à zéro, et ce, sans aucune augmentation d'impôt ni de taxe pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

I. Ramener l'équilibre et la transparence dans les finances publiques

a) Une augmentation préoccupante de la dette

Au lendemain de l'élection, notre gouvernement s'est retrouvé avec deux problèmes majeurs de finances publiques. D'abord, une impasse budgétaire de 4,3 milliards de dollars. Ensuite, une dette en croissance de près de 3 milliards pour l'année 2003-2004.

Sans intervention pour corriger le tir, la dette aurait donc augmenté cette année de plus de 7 milliards de dollars.

Mais pourquoi la dette augmente-t-elle même lorsque le déficit est à zéro?

D'abord, parce que le gouvernement emprunte pour financer ses immobilisations. Ensuite, parce qu'il emprunte aussi pour financer des placements ou des prêts qu'il effectue auprès de sociétés d'État.

Cette mécanique, qui fait en sorte que la dette augmente même lorsque le déficit est à zéro, est inquiétante. Ainsi, au cours des cinq dernières années, même si le gouvernement présentait un déficit zéro, la dette a augmenté de 10,9 milliards de dollars, pour se situer à 108,6 milliards au 31 mars dernier. À la fin de la présente année, compte tenu des dépenses d'immobilisations et des placements engagés, elle devrait se situer à 111,5 milliards. Si nous ne renversons pas cette tendance, la dette pourrait dépasser les 115 milliards de dollars au 31 mars 2005. Nous entendons tout mettre en œuvre pour freiner cette croissance.

À cela, s'ajoute le problème du déficit accumulé par certains établissements du réseau de la santé, sur lequel je reviendrai.

Or, lorsque la dette augmente, cela signifie des intérêts additionnels à payer l'année suivante. C'est donc la capacité du gouvernement de donner des services à la population qui est hypothéquée. À titre d'exemple, une augmentation de 7 milliards de la dette équivaldrait à des paiements supplémentaires pour les intérêts de plus de 100 dollars par ménage par année.

Par ailleurs, les agences de crédit, qui attribuent une cote aux emprunteurs lorsqu'ils vont sur les marchés financiers, ont exprimé à plusieurs reprises leurs préoccupations à l'égard du niveau d'endettement du Québec. Il ne faut pas se leurrer. Le seul fait que le déficit soit à zéro ne garantit pas que la cote de crédit soit intouchable.

Il est donc nécessaire que nous nous donnions un plan d'action dans le but de nous fixer des balises en matière d'endettement. À cet effet, nous allons notamment revoir dès cette année le niveau des mises de fonds dans les sociétés d'État.

b) Déficit zéro en 2003-2004

Cette progression de la dette rend encore plus nécessaire une élimination complète de l'impasse budgétaire actuelle, le transfert à la dette de quelque déficit que ce soit n'étant plus tolérable.

Une réelle impasse

J'annoncerai aujourd'hui des mesures de redressement substantielles pour rééquilibrer les finances publiques du Québec. Ceux qui doutaient des chiffres qui ont circulé doivent comprendre aujourd'hui que nous faisons face à une réelle impasse financière.

Les redressements annoncés dans ce budget consistent d'abord à resserrer les dépenses pour un montant de 1,5 milliard de dollars.

En deuxième lieu, des mesures de revenus d'un autre 1,5 milliard de dollars, dont 800 millions de dollars de coupures dans les dépenses fiscales et 700 millions de dollars en provenance des sociétés d'État, seront annoncées.

Troisièmement, pour nous assurer d'atteindre le déficit zéro, il nous faut devancer l'encaissement des sommes additionnelles attribuées par le gouvernement fédéral pour le financement de la santé. La réserve de 809 millions de dollars qui devait être créée à même ces sommes ne le sera donc pas. Le secteur de la santé ne sera pas privé pour autant de ce montant : nous puiserons à même nos autres sources de revenus le financement nécessaire à la santé l'an prochain.

Par ailleurs, on se rappellera que la publication des données préliminaires de population du recensement de 2001 en mars dernier avait entraîné une révision à la baisse importante des revenus de transferts fédéraux. Dès mon arrivée en poste, j'ai demandé à l'Institut de la statistique du Québec de procéder à un examen complet des données du recensement. Simultanément, j'ai entamé des discussions avec le ministre fédéral des Finances sur cette question. Pendant ces discussions, Statistique Canada a annoncé qu'une erreur s'était glissée dans les données préliminaires de population. De ce fait, nous ne disposons plus des données nécessaires pour recalculer la facture initiale, ce qui augmente notre prévision de revenus de près de 300 millions de dollars. Nous poursuivons nos travaux avec le gouvernement fédéral afin de trouver une solution acceptable à cette question. J'ai cependant réussi à convaincre mon collègue fédéral que, lorsque les données finales seront disponibles et s'il s'ensuivait un impact négatif pour le Québec, cet impact serait pour l'essentiel amorti sur cinq ans, et ce, à partir de 2004-2005.

Enfin, une prévision plus prudente de croissance de l'économie, 2,5 %, a été retenue dans ce budget. Celle-ci reflète notamment la morosité de l'économie américaine, le problème de la pneumonie atypique ainsi que l'appréciation récente du dollar canadien, pour ne nommer que ces

quelques facteurs qui sont de nature à ralentir la croissance. Nous avons également intégré l'impact de la récente augmentation du dollar canadien sur la dépense de service de la dette. L'ensemble de nos révisions aux perspectives économiques et financières nous procurent une amélioration des équilibres financiers de 248 millions de dollars.

Année financière 2004-2005

Malgré les gestes difficiles que nous posons maintenant pour éliminer l'impasse budgétaire en 2003-2004, il demeure encore une impasse importante pour l'an prochain. Mais l'objectif est clair : le déficit sera maintenu à zéro l'an prochain et chacune des années à venir. Tout sera mis en œuvre pour résorber l'impasse et nous donner la marge de manœuvre nécessaire pour réduire les impôts. Nous allons réorganiser l'État. Nous poursuivrons les discussions avec le gouvernement fédéral pour qu'il accroisse ses paiements de péréquation et sa contribution au financement de la santé. Comme je l'expliquerai, nous continuerons notre examen du régime fiscal et la lutte à l'évasion fiscale.

c) Des finances publiques plus transparentes

Le réaligement nécessaire des finances publiques, qui est entrepris aujourd'hui et qui devra se poursuivre, sera réalisé dans la plus grande transparence. Nos concitoyens sont en droit d'exiger que nous soyons clairs et transparents sur l'état de notre situation financière, et sur les mesures que nous devons prendre pour l'améliorer. Et nous le serons.

Le budget de l'État représente une composante importante dans le fonctionnement de notre société et de notre démocratie. Il représente un pacte entre le gouvernement et les citoyens. Cela nous impose un devoir de rigueur. Ce pacte exige aussi que les Québécoises et les Québécois puissent apporter leur pleine contribution à toutes les étapes du processus budgétaire : de la consultation prébudgétaire à la reddition de comptes.

En ce qui a trait à la préparation du budget, les délais très courts imposés cette année n'ont pas permis une consultation élargie, quoique plusieurs groupes ont été entendus. J'entends dorénavant élargir et systématiser les consultations prébudgétaires. Ainsi, chaque automne, je publierai un document de consultation qui fera état de la situation budgétaire, des éléments de prévisions de revenus et de dépenses ainsi que des principaux enjeux en matière de finances publiques. Je tiens à faire en sorte que tous ceux et celles qui désirent exprimer leur point de vue puissent le faire dans un forum approprié et cela dans l'ensemble du Québec. Je rendrai publiques les modalités de cette consultation à la fin du mois de septembre prochain.

En matière de reddition de comptes, les états financiers du gouvernement certifiés par le Vérificateur général constituent un document de la plus grande importance. Dès 2003-2004, je m'engage à les rendre publics dans

un délai maximum de six mois après la fin de l'année financière, soit beaucoup plus rapidement qu'au cours des dernières années.

Par ailleurs, être transparent signifie aussi s'assurer que les états financiers présentent un portrait complet de la situation des finances publiques. Or, actuellement, les résultats financiers des réseaux de la santé et de l'éducation ne sont pas inclus dans ceux du gouvernement même si les déficits accumulés par certains établissements pourraient éventuellement affecter la dette du gouvernement.

Nous prendrons nos responsabilités afin de corriger cette anomalie tel que le demande le Vérificateur général depuis plusieurs années. Mais avant que nous puissions appliquer de nouvelles pratiques comptables en cette matière, il faut mettre en place les mécanismes requis de gestion des réseaux et de suivi de leurs opérations, ce que nous souhaitons compléter dans le cadre du prochain budget.

D'ici là, l'information sur la situation financière des réseaux sera publiée en note aux états financiers du gouvernement dès cette année, ce qui augmentera la qualité de l'information présentée à la population.

II. Décider maintenant pour assurer notre avenir

Notre gouvernement s'est engagé envers l'ensemble des Québécoises et des Québécois à porter une nouvelle vision de l'avenir. Une vision de l'avenir qui nous amène aujourd'hui à revoir le fonctionnement de l'État. Il nous faut adopter de nouvelles façons de faire, mieux adaptées au 21^e siècle, qui nous permettront de relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Trois grands objectifs sont à la base de cette vision renouvelée que nous proposons. Ils doivent guider l'ensemble de nos travaux :

- recentrer l'État sur ses fonctions essentielles pour accorder la priorité à la santé et à l'éducation et doter nos services publics d'un financement adéquat pour en assurer l'avenir;
- laisser place à l'initiative et à l'entrepreneuriat en ciblant mieux l'intervention du gouvernement dans l'économie;
- améliorer l'efficacité, la performance, la transparence et l'intégrité en matière de gestion et de reddition de comptes.

Nous devons aussi résorber l'impasse financière, qui est bien réelle et qui ne peut s'éliminer qu'avec des mesures concrètes ayant un impact budgétaire. Les choix de ce budget répondent donc à une urgence à court terme et doivent être faits maintenant. D'autres décisions, qui exigent des analyses plus approfondies, devront aussi être prises au cours des prochains mois.

a) Resserrement des dépenses gouvernementales

Le premier axe d'intervention de ce budget est celui du resserrement des dépenses gouvernementales.

En effet, les pressions constantes pour accroître le rôle et la taille de l'État ont fait en sorte que ce dernier est devenu omniprésent et très coûteux. L'État québécois est l'un des plus interventionnistes en Amérique du Nord et son fonctionnement coûte trop cher.

Notre objectif est simple : véritablement respecter la capacité de payer des Québécoises et des Québécois. Cet exercice exigera de revoir non seulement l'organisation du gouvernement mais aussi l'ensemble des dépenses.

L'exercice doit débiter dès maintenant étant donné l'ampleur de l'impasse financière à laquelle nous faisons face. Le présent budget comporte donc d'importants resserrements des dépenses gouvernementales. Ils sont de trois ordres.

- Nous réduirons tout d'abord de 793 millions de dollars le niveau des dépenses de programmes par rapport à celui annoncé le 11 mars dernier.
- Ensuite, nous allons prendre les moyens nécessaires pour résorber des dépassements de 354 millions de dollars que l'ancienne administration n'avait pas inclus dans son total de dépenses.
- À cela s'ajoute le fait que nous avons annulé les 400 millions de dollars d'initiatives prévues lors du budget du 11 mars dernier.

Ces importants resserrements vont nous permettre de déposer un budget où les dépenses de programmes atteignent 45 800 millions de dollars. Cela représente une majoration de 3,8 % par rapport à l'an dernier. Il faut noter que cette augmentation est quand même substantielle. Mais elle demeure inférieure à la progression du PIB nominal et bien inférieure à ce qui aurait pu se produire si nous n'étions pas intervenus pour en ralentir la croissance.

Nous avons dans ce total de dépenses accordé la priorité à la santé et à l'éducation. Les budgets des autres ministères non seulement ne seront pas augmentés mais ils seront globalement maintenus à leur niveau de l'an dernier.

Ma collègue, la Présidente du Conseil du trésor, expliquera plus en détail le résultat de ces efforts. Je tiens à la remercier pour sa collaboration et la féliciter pour sa détermination.

Avec nos autres collègues du Conseil des ministres, elle aura la tâche de voir à ce que notre budget de dépenses de 45 800 millions de dollars soit respecté jusqu'à la fin de l'année.

Priorité à la santé et à l'éducation

Conformément à notre engagement auprès de nos concitoyens, nous avons dans ce budget accordé la priorité au secteur de la santé ainsi qu'à celui de l'éducation.

Ainsi, le budget du ministère de la Santé et des Services sociaux atteindra 19 115 millions de dollars pour l'exercice 2003-2004. Cela représente une augmentation de 1 287 millions de dollars et donc une hausse de 7,2 % par rapport aux dépenses de l'année précédente.

Nous allons donc pouvoir mettre en place dès cette année les premiers éléments de notre stratégie dans ce secteur. C'est ainsi que mon collègue, le ministre de la Santé et des Services sociaux, a annoncé le 22 mai dernier un plan d'action pour commencer à effectuer le virage que nous avons promis. Les moyens financiers de ce plan d'action lui sont véritablement assurés.

Pour sa part, le budget du ministère de l'Éducation a été fixé à 11 485 millions de dollars pour l'exercice 2003-2004. Il s'agit d'une hausse de 397 millions de dollars et donc de 3,6 % par rapport aux dépenses de l'année 2002-2003.

Priorité aux familles

La famille est au cœur de nos priorités. C'est pourquoi, nous y avons accordé une attention particulière dans ce budget. Nous voulons faciliter la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle en offrant plus de places de garde dans le respect de la capacité de payer des contribuables.

Notre engagement est ferme : nous entendons rendre accessibles 200 000 places en services de garde d'ici mars 2006. Mais notre démarche se fera dans le respect de quatre grands principes.

- Accélérer, dès 2003-2004, la disponibilité de places en garderie.
- Assurer plus de flexibilité dans le choix des parents. Ce sont les parents qui peuvent choisir ce qui leur convient le mieux : centre de la petite enfance, garde en milieu familial ou garderie privée.
- Assurer un financement adéquat de ce programme dans le respect de la capacité de payer des Québécoises et des Québécois. Actuellement, les services de garde coûtent 1,3 milliard de dollars par année.
- Permettre que la formule de financement entraîne une hausse des contributions du gouvernement fédéral.

Compte tenu de ces principes, mon collègue, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, établira une série de propositions qui seront soumises à une consultation et il formulera ses recommandations au gouvernement à la fin du mois d'août.

Mais avant même la fin de cette consultation, j'annonce que 20 millions de dollars additionnels seront investis dès cette année pour accélérer le développement de nouvelles places en garderie.

Soutenir les plus démunis

La volonté de notre gouvernement d'apporter un soutien adéquat aux moins bien nantis de notre société a de plus inspiré la préparation de ce budget.

C'est ainsi que nous prenons des mesures concrètes pour faciliter l'intégration des jeunes défavorisés au marché du travail. Nous voulons relever le défi majeur d'assurer au plus grand nombre possible de jeunes l'acquisition d'une première qualification professionnelle et leur permettre de progresser dans le marché du travail d'aujourd'hui.

C'est pourquoi j'annonce aujourd'hui un budget de 5 millions de dollars pour venir en aide à des jeunes bénéficiaires de l'assistance-emploi désirant acquérir une première expérience de travail. L'aide prendra la forme d'un soutien à des projets pilotes mis sur pied par des entreprises à cette fin.

Depuis plusieurs années, les parents d'enfants vivant avec l'autisme ou un autre trouble envahissant du développement attendent la mise en place de services adéquats.

Nous avons reconnu la nécessité d'agir et nous y sommes engagés. Ainsi, conformément à nos engagements, 18 millions de dollars serviront prioritairement à mettre en place des services d'intervention comportementale intensive pour les enfants de moins de six ans ainsi qu'à l'amélioration des services de réadaptation pour les enfants d'âge scolaire et pour les adultes. Les mesures de soutien pour ces familles qui font face à de nombreux défis seront également accrues. Il s'agit d'un premier pas et d'un effort significatif dans le contexte budgétaire actuel.

De plus, l'actuelle crise du logement affecte plusieurs ménages parmi les plus démunis de notre société, notamment les familles à faible revenu, les familles monoparentales, les familles avec enfants ainsi que les personnes âgées ou handicapées. Voilà pourquoi nous avons déjà mis sur pied un nouveau programme d'aide d'urgence à la crise du logement. Nous devons en outre voir à solutionner ces problèmes de manière durable en agissant pour développer le parc de logements à prix abordable. Je confirme que mon collègue, le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, disposera d'un budget additionnel de 10,7 millions de dollars pour intensifier l'action du gouvernement en ces matières.

Révision des dépenses dans l'économie

Le Québec s'est doté, au fil des ans, de leviers d'intervention pour appuyer et orienter le développement de son économie. Aujourd'hui, il est légitime d'évaluer ces outils.

Nous devons recentrer l'intervention de l'État pour répondre à des besoins plus impérieux de nos concitoyens. L'aide aux entreprises nous coûte actuellement plus cher que l'aide aux services de garde. Notre gouvernement s'est engagé à donner la priorité aux services aux citoyens. C'est ce que nous ferons.

Il est temps de reconsidérer l'ensemble de nos interventions en fonction de nos priorités sociales. Pour ce faire, nous procéderons à un examen des subventions, prêts et autres formes d'aide aux entreprises et ne conserverons que ceux qui sont réellement efficaces et essentiels. Cet exercice sera conduit par mon collègue responsable du Développement économique et régional.

Notre premier geste concret est la réduction de l'enveloppe du programme FAIRE. Cette décision s'avère nécessaire non seulement en raison du

contexte budgétaire actuel mais aussi pour mettre un frein à l'escalade des engagements. À l'heure actuelle, ce programme comporte des engagements qui coûteront aux contribuables québécois 1,8 milliard de dollars, au cours des prochaines années, et qui limiteront d'autant la marge de manœuvre du gouvernement.

Dans le cas du projet d'aluminerie de Deschambault, nous avons décidé de ne pas y donner suite dans sa forme actuelle. Tel que présenté, il ne répond pas à nos objectifs.

b) Réduction des dépenses fiscales et autres resserrements à la fiscalité

Notre deuxième axe de resserrement, après celui des dépenses, concerne les dépenses fiscales et les divers resserrements possibles du régime fiscal.

On sait que le coût de l'aide fiscale aux entreprises a plus que doublé depuis 1997, pour atteindre près de 2 milliards de dollars. En 2000-2001, les dépenses fiscales instaurées afin de soutenir les entreprises étaient deux fois plus importantes au Québec qu'en Ontario. De plus, selon les données disponibles, et sans autre intervention de l'État, ces dépenses fiscales auraient continué à croître, augmentant de plus de 9 % d'ici deux ans.

De plus, l'aide accordée s'échelonne parfois sur de nombreuses années et réduit la marge de manœuvre du gouvernement à long terme. Des engagements totalisant plus de 3 milliards de dollars ont déjà été pris envers des centaines d'entreprises pour les dix prochaines années.

J'annonce aujourd'hui que nous resserrons de façon importante les dépenses fiscales en faveur des entreprises afin de mieux les cibler. Ces mesures de resserrement permettront des économies de 759 millions de dollars sur une pleine année, soit une réduction de 27 % de l'aide fiscale aux entreprises.

Un premier examen a consisté à nous demander si nous accordions des avantages indus à des individus ou à des entreprises et si nous ne prenions pas des risques à leur place. Nous avons aussi examiné l'ampleur des bénéfices qui découlent de notre action en nous demandant s'ils excèdent ou non la valeur des avantages consentis.

Notre examen se poursuivra plus en profondeur dans les prochains mois, puisque l'un des grands travaux annoncés par le Premier ministre sera consacré à la simplification et à l'allègement du fardeau fiscal. Mais, d'ores et déjà, nous venons dans ce budget réduire et abolir un grand nombre de ces avantages fiscaux.

Abolition des sites désignés

Le premier objet qui a retenu mon attention concerne les sites désignés ayant droit à des avantages fiscaux particuliers : Cité du commerce électronique, Zone de commerce électronique, Cité du multimédia, Centres de développement des technologies de l'information, Centre national des nouvelles technologies du Québec, Carrefours de la nouvelle économie, Zone de développement des biotechnologies, Carrefours de l'innovation, Cité des nutraceutiques, Cité de l'optique, Technopôle Angus et enfin Zone de Mirabel.

Je n'ai pas l'intention comme ministre des Finances de réécrire l'histoire. Le précédent gouvernement a fait ses choix. Notre formation politique a proposé des choix différents et la population a tranché. Mon devoir est cependant d'examiner les livres. Et nous avons constaté que le modèle des sites désignés ne répond pas aux critères de l'intérêt public. De façon générale, notre gouvernement ne croit pas à ce modèle d'intervention révolu qui consiste à imposer un emplacement géographique plutôt que de laisser les entrepreneurs exercer leur jugement. Cette approche a entraîné des coûts disproportionnés par rapport aux emplois réellement créés. Une bonne partie des emplois que nous avons subventionnés, jusqu'à 40 % pendant dix ans, auraient été créés de toutes façons. De plus, une partie de l'aide accordée n'a servi qu'à payer des loyers élevés ou des coûts de relocalisation des entreprises.

J'annonce donc qu'à partir d'aujourd'hui, nous mettons fin à tout avantage fiscal à des entreprises voulant s'installer dans ces sites désignés. Nous abolissons de ce fait pas moins de douze crédits d'impôt différents.

Cependant, je tiens à souligner que le gouvernement honorera les engagements déjà pris. En effet, les entreprises en place ont déjà supporté des coûts d'implantation parfois substantiels en échange de promesses formelles d'aide gouvernementale.

Cette abolition des avantages fiscaux dans les sites désignés va nous permettre d'économiser plus de 1 milliard de dollars d'ici 2013.

On trouvera plus de détails dans les *Renseignements additionnels sur les mesures fiscales* de ce nouveau budget, qui en font partie intégrante. Ces derniers permettent en outre d'abolir officiellement les mesures fiscales contenues dans le budget du 11 mars.

Abolition de sept avantages spécifiques

Nous avons par ailleurs décidé d'abolir sept autres avantages fiscaux qui s'adressent à des entreprises et qui n'ont plus leur raison d'être. Cela permettra d'économiser à terme 134 millions de dollars.

Parmi les plus importantes de ces mesures, on retrouve les avantages accordés aux banques et aux caisses populaires. J'annonce que leur taux d'imposition réduit et leurs exemptions de base sur le capital versé sont abolis.

L'amortissement accéléré de 125 % sur les investissements du secteur manufacturier est aussi aboli. Il s'avère que cette mesure n'a pas eu les effets escomptés, notamment parce que son impact financier sur les entreprises bénéficiaires est trop peu élevé. Les entreprises manufacturières du Québec auront à l'avenir droit au même taux d'amortissement de 30 % par année que dans le reste du Canada.

Diminution des taux de tous les crédits d'impôt et congés fiscaux

Nous avons ensuite examiné chacun des taux des différents crédits et congés fiscaux aux entreprises.

J'annonce donc que tous les crédits d'impôt et congés fiscaux aux entreprises feront l'objet de resserrement. L'objectif est de reconsidérer notre politique fiscale et en même temps de réduire notre impasse budgétaire. La plupart d'entre eux seront réduits de 25 %, tandis que les plus stratégiques seront réduits de 12,5 %, pour une économie annuelle de 202 millions de dollars.

Pas moins de vingt-deux crédits d'impôt, déductions et congés fiscaux seront réduits de 25 %, notamment ceux accordés aux centres financiers internationaux, ceux pour les titres multimédia et pour le design, ainsi que le congé fiscal pour nouvelles sociétés.

Les différents crédits d'impôt au bénéfice des régions du Québec comptent parmi ceux réduits de 25 %. Je souligne que nous continuerons d'accorder ces crédits aussi bien pour l'exploration minière que pour les régions maritimes, la vallée de l'aluminium ou les régions ressources en général.

Nous croyons cependant justifié d'accorder un traitement distinct au secteur de la culture, symbole par excellence de notre identité. Les taux de ce secteur seront réduits moins fortement que les précédents. Par exemple, le taux du crédit d'impôt pour productions cinématographiques et télévisuelles, sera de 39 % alors qu'il était jusqu'à maintenant de 45 %.

Nous soutiendrons encore mieux cette industrie cette année. Nous avons en effet réservé un budget spécial de 10 millions de dollars pour mettre en place la politique québécoise du cinéma.

Ayant par ailleurs collaboré avec la ministre de la Culture de l'époque à l'élaboration d'un statut fiscal amélioré pour les artistes, j'aurai le plaisir de travailler avec la nouvelle ministre et d'entreprendre avec le milieu culturel un dialogue en vue de donner une meilleure reconnaissance à nos créateurs et à nos artistes.

Quant aux crédits d'impôt à la recherche et au développement, qui sont essentiels au progrès économique du Québec, ils seront réduits de 12,5 %. Il faut souligner que, même après ce resserrement, notre régime de soutien à la recherche-développement demeurera généreux et compétitif. Il a par exemple le mérite d'offrir un crédit d'impôt pleinement remboursable, ce qui n'est généralement pas le cas dans les autres juridictions.

Resserrements dans les avantages fiscaux pour les dirigeants d'entreprise

En outre, certains avantages bénéficiant principalement aux dirigeants d'entreprise et à leurs cadres supérieurs seront limités. J'annonce donc un premier resserrement dans le traitement fiscal des options d'achat d'actions, mode de rémunération de plus en plus répandu auprès de ces personnes. Elles seront à l'avenir imposables à un taux supérieur de 25 % au taux actuel. De plus, afin de limiter les abus dans les frais de représentation, ils seront désormais plafonnés à 1 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. Au total, ces deux mesures représentent une économie de 23 millions de dollars à terme.

Nous continuons par ailleurs nos réflexions à l'égard de l'avantage fiscal consenti à un certain nombre de contribuables leur permettant de déduire leurs frais financiers de leur revenu.

Resserrements dans l'aide à la capitalisation des entreprises

De plus, je prends certaines mesures pour limiter le coût de notre aide fiscale à la capitalisation des entreprises.

Les avantages les plus importants en ce domaine sont ceux accordés aux fonds de travailleurs et à Capital régional et coopératif Desjardins. Le montant de capital qu'ils pourront recueillir avec le crédit d'impôt du Québec sera réduit pour un an. Par ailleurs, nous procédons à un élargissement des critères de placement qui leur sont imposés, dans le but de les rendre encore plus performants.

Pour ce qui est des autres régimes comme le régime d'épargne-actions, les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise et le régime d'investissement coopératif, ils feront tous l'objet d'une réévaluation. D'ici là, j'annonce un moratoire sur ces avantages fiscaux, sauf dans le cas des coopératives de travailleurs.

Baisse de la taxe sur le capital pour les PME

Par ailleurs, notre volonté de réduire la taxe sur le capital des entreprises se concrétisera dès cette année. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2004, toutes les PME dont le capital versé est inférieur à 600 000 dollars seront exemptées de taxe sur le capital. Dès lors, 70 % des entreprises du Québec ne paieront plus de taxe sur le capital. Pour les autres, cependant, les circonstances actuelles nous obligent à reporter la réduction prévue des taux, le temps de dégager la marge de manœuvre financière nécessaire pour la réaliser.

De plus, nous pouvons venir en aide aux entreprises et plus particulièrement aux petites et moyennes entreprises avec une mesure qui n'engage pas les équilibres financiers du gouvernement. L'obligation de consacrer 1 % de leur masse salariale à des activités de formation de la main-d'œuvre crée plus de problèmes aux petites entreprises qu'elle n'encourage la formation de leurs employés. Actuellement, seules les entreprises dont la masse salariale est inférieure à 250 000 dollars sont exemptées des obligations de la loi sur la formation de la main-d'œuvre. Notre gouvernement déposera un projet de loi pour porter cette exemption à 1 million de dollars.

S'assurer que chacun paie ses impôts

Par ailleurs, il est important de s'assurer que chaque contribuable s'acquitte de ses obligations fiscales et contribue au financement des services publics. C'est pourquoi mon collègue, le ministre du Revenu, prendra des mesures énergiques pour contrer l'évasion fiscale et le travail au noir. Son ministère augmentera ses activités de vérification, principalement auprès des entreprises, notamment dans les secteurs industriels et financiers. De plus, compte tenu de l'ampleur de l'activité dans le secteur de la construction neuve, le gouvernement apportera un soutien additionnel à la Commission de la construction du Québec afin qu'elle augmente son niveau d'inspection et d'enquête. Ces mesures permettront d'augmenter les revenus de 50 millions de dollars.

c) Accroître la performance des sociétés d'État

Bénéfices accrus

Si la transformation de l'État interpelle le niveau des dépenses gouvernementales et des dépenses fiscales, elle interpelle aussi les sociétés d'État. Un certain nombre d'entre elles sont déjà rentables. Elles peuvent le devenir davantage. D'autres encaissent plutôt des pertes, une situation qu'il faut redresser.

D'ores et déjà, nous avons demandé à trois sociétés d'État majeures d'améliorer leur performance. Hydro-Québec, Loto-Québec et la Société des alcools du Québec ont convenu d'objectifs additionnels de bénéfices nets.

À plus long terme, la révision des modes d'intervention du gouvernement implique nécessairement l'examen des différentes sociétés d'État. Pour ce faire, la mission, les orientations, les modes d'intervention, la capilatisation et les règles de gouvernance de ces sociétés seront examinés.

Règles de gouvernance améliorées

Par ailleurs, à la suite des suggestions du nouveau président de la Caisse de dépôt et placement du Québec, M. Henri-Paul Rousseau, dont la collaboration est fort appréciée, nous allons procéder au cours des prochains mois à une révision complète de la loi de la Caisse de dépôt. Adoptée en 1965, cette loi n'a fait l'objet d'aucune réforme majeure depuis la création de la Caisse. Une telle révision sera effectuée en tenant compte des nouvelles normes adoptées aux États-Unis et en Europe en matière de gouvernance d'entreprise. Cette révision entraînera non seulement une redéfinition de la structure de la Caisse, mais aussi des mandats confiés à sa direction et à son conseil d'administration. Les orientations arrêtées dans le cadre de cet exercice pourront nous guider en regard de la gouvernance d'autres sociétés d'État.

d) Nouvelle relation avec les instances locales et régionales

Notre volonté de miser sur le talent et la créativité des Québécoises et des Québécois va nous amener aussi vers une plus grande décentralisation. Nous voulons que les citoyens reprennent en main l'avenir de leur collectivité et l'avenir de leur région.

Les citoyens des régions revendiquent, depuis plusieurs années, des pouvoirs accrus et des moyens financiers additionnels sur les leviers qui leur permettraient de mieux assurer leur développement et réaliser leur plein potentiel.

Notre gouvernement s'est donc engagé à favoriser la voie de la décentralisation, à la recherche d'une plus grande démocratie et à la recherche de gains en efficience dans la livraison des services publics.

Nous nous sommes engagés également à repenser nos relations financières avec les municipalités.

À ce titre, nous entendons respecter le principe des contrats de ville conclus avec Québec et Montréal. Mais nous entreprendrons des discussions avec elles dans le but de rendre les montants engagés plus compatibles avec nos ressources financières.

Nous entendons aussi honorer les engagements pris par le gouvernement du Québec auprès de certaines municipalités pour le financement de travaux d'infrastructures. J'annonce aujourd'hui l'ajout d'une enveloppe budgétaire de 130 millions de dollars pour de tels travaux.

Par ailleurs, nous voulons établir avec l'ensemble des municipalités une nouvelle approche qui visera à répondre à leurs besoins, par des politiques financières plus structurantes et plus responsabilisantes. Afin de guider ces discussions, mon collègue des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, et moi-même rendrons public dès l'automne 2003 un document de travail visant à faire le point sur la situation financière des municipalités québécoises.

III. Une nouvelle approche en matière de relations financières avec le gouvernement fédéral

Une part de notre budget est assurée par les transferts de fonds du gouvernement fédéral. Or, nous avons plusieurs défis à relever à cet égard.

Il y a à peine un an, j'ai eu le privilège de présider les travaux de la Commission sur le déséquilibre fiscal. Je peux témoigner de la gravité du problème qui existe. Nous avons d'une part le gouvernement fédéral dont les revenus tendent à augmenter plus vite que ses dépenses. Nous avons d'autre part les gouvernements provinciaux chez qui c'est l'inverse. Le premier accumule les surplus, tandis que les provinces se débattent pour éviter les déficits.

En vue de nous assurer que ce problème reçoive toute l'attention qu'il mérite, le Premier ministre propose à nos partenaires des autres provinces de créer le Bureau sur le déséquilibre fiscal. L'objectif est de constituer un forum où le Québec et ses partenaires canadiens pourront travailler de concert à la recherche de solutions adéquates.

Un autre défi à relever est celui du renouvellement du programme de péréquation, qui doit être complété pour le 1^{er} avril prochain. En effet, ses modalités de calcul complexes de même que ses modes de paiement comportent des difficultés importantes. Il importe de rendre la formule moins sujette à des variations imprévisibles comme celles découlant des données du recensement de 2001. De même, il faut que ce programme reflète mieux la richesse relative de chaque province, notamment pour les impôts fonciers où le Québec demande des correctifs depuis plus de vingt ans. À cet égard, je m'engage à déposer rapidement un ensemble de solutions permettant de résoudre cet important problème.

Conclusion

Même si ce budget rétablit le difficile équilibre des finances publiques, je ne peux déclarer mission accomplie. D'abord parce qu'il demeure une impasse importante pour l'an prochain et ensuite parce que ce budget ne constitue qu'un premier pas vers la révision du rôle de l'État.

L'exercice auquel je convie les Québécoises et les Québécois ne consiste pas uniquement à équilibrer les comptes. Il faut aller plus loin et s'assurer que l'argent prélevé auprès des contribuables travaille au bon endroit avec efficacité et transparence.

Pour y arriver, nous devons adapter l'État pour qu'il réponde à nos ambitions. Nous devons recentrer son action sur ses missions essentielles. Plutôt que de nous demander ce que l'État peut faire pour nous, demandons-nous plutôt ce que nous pouvons faire sans lui.

Il y a un large consensus au sein de notre société : l'impôt sur le revenu des contribuables est trop élevé. Ce budget ne comporte aucune augmentation d'impôt ni de taxe et nous réitérons notre engagement à réduire le fardeau fiscal des Québécoises et des Québécois dès le prochain budget. Je sais, comme mes collègues, à quel point cela nous imposera d'être rigoureux. Mais, pour notre gouvernement, ce choix est prioritaire.

Le budget est exigeant. Il est avant tout solide et honnête. Il constitue un défi auquel nous sommes conviés et que nous allons relever.

Merci, Monsieur le Président.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	
	Résultats réels	Situation financière au 11 mars 2003	Résultats préliminaires
Opérations budgétaires			
Revenus autonomes	41 004	43 712	43 403
Transferts fédéraux	9 305	9 108	9 303
Total des revenus	50 309	52 820	52 706
Dépenses d'opérations	- 43 976	- 45 540	- 45 570
Service de la dette	- 7 261	- 7 280	- 7 136
Total des dépenses	- 51 237	- 52 820	- 52 706
Réserve budgétaire			
Utilisation des sommes affectées à la réserve pour financer des dépenses et pour maintenir l'équilibre budgétaire	950	—	—
Surplus budgétaire après réserve	22	0	0
Opérations non budgétaires			
Placements, prêts et avances	- 1 142	- 1 966	- 1 801
Immobilisations	- 995	- 1 642	- 1 471
Régimes de retraite	2 089	1 987	2 007
Autres comptes	- 589	- 306	- 320
Besoins non budgétaires	- 637	- 1 927	- 1 585
Surplus (besoins) financiers nets	- 615	- 1 927	- 1 585
Opérations de financement			
Variation de l'encaisse ⁽²⁾	132	- 2 043	- 2 279
Variation de la dette directe ⁽²⁾	3 623	5 628	5 505
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 3 140	- 1 658	- 1 641
Total du financement des opérations	615	1 927	1 585

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction.

(1) Sur la base de la structure budgétaire et financière 2003-2004.

(2) Les résultats préliminaires 2002-2003 tiennent compte des emprunts de 3 945 millions de dollars qui ont été effectués par anticipation, alors que les résultats réels de 2001-2002 incluent 1 154 millions de dollars d'emprunts effectués par anticipation.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES⁽¹⁾
PRÉVISIONS 2003-2004
(en millions de dollars)

Opérations budgétaires	
Revenus	54 949
Dépenses	- 54 949
Surplus (déficit) budgétaire	0
Opérations non budgétaires	
Placements, prêts et avances	- 1 814
Immobilisations	- 1 334
Régimes de retraite	2 041
Autres comptes	- 716
Besoins non budgétaires	- 1 823
Surplus (besoins) financiers nets	
Fonds consolidé du revenu	- 300
Organismes consolidés	- 1 523
	- 1 823
Opérations de financement	
Variation de l'encaisse	4 454
Variation de la dette directe	- 278
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 2 353
Total du financement des opérations	1 823

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction.

(1) Sur la base de la structure budgétaire et financière 2003-2004.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

REVENUS BUDGÉTAIRES

PRÉVISIONS 2003-2004

(en millions de dollars)

Revenus autonomes	
Impôts sur les revenus et les biens	
Impôt sur le revenu des particuliers	16 891
Cotisations au Fonds des services de santé	4 640
Impôts des sociétés ⁽¹⁾	3 926
	25 457
Taxes à la consommation	
Ventes	9 014
Carburants	1 638
Tabac	915
	11 567
Droits et permis	
Véhicules automobiles	695
Boissons alcooliques	158
Ressources naturelles ⁽²⁾	128
Autres	178
	1 159
Revenus divers	
Ventes de biens et services	467
Intérêts	352
Amendes, confiscations et recouvrements	386
	1 205
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	
Société des alcools du Québec	570
Loto-Québec	1 464
Hydro-Québec	2 130
Autres	- 222
	3 942
Organismes consolidés	2 035
Total des revenus autonomes	45 365
Transferts fédéraux	
Programmes	
Péréquation	4 145
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	4 133
FPE et autres transferts liés aux accords fiscaux	15
Autres programmes	895
Organismes consolidés	396
Total des transferts fédéraux	9 584
Total des revenus budgétaires	54 949

(1) Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital et celle sur les primes qui en tient lieu pour les compagnies d'assurances, ainsi que la taxe sur les télécommunications, le gaz et l'électricité.

(2) Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
DÉPENSES BUDGÉTAIRES
PRÉVISIONS 2003-2004
(en millions de dollars)

Dépenses d'opérations

Dépenses de programmes	– 45 800
Organismes consolidés	– 1 637

Total des dépenses d'opérations – 47 437

Service de la dette

Fonds consolidé du revenu	– 6 862
Organismes consolidés	– 650

Total du service de la dette – 7 512

Total des dépenses budgétaires – 54 949

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
PRÉVISIONS 2003-2004
(en millions de dollars)

Placements, prêts et avances	
Fonds consolidé du revenu	- 1 513
Organismes consolidés	- 301
Total des placements, prêts et avances	- 1 814
Immobilisations	
Fonds consolidé du revenu	
Investissements nets	- 336
Amortissement	214
	- 122
Organismes consolidés	- 1 212
Total des immobilisations	- 1 334
Régimes de retraite	
Contributions et cotisations	5 190
Prestations et autres paiements	- 3 149
Total des régimes de retraite	2 041
Autres comptes	
Fonds consolidé du revenu	- 562
Organismes consolidés	- 154
Total des autres comptes	- 716
Total des opérations non budgétaires	- 1 823

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT
PRÉVISIONS 2003-2004
(en millions de dollars)

Variation de l'encaisse	
Fonds consolidé du revenu	3 945
Organismes consolidés	509
Total de la variation de l'encaisse	4 454
Variation de la dette directe	
Fonds consolidé du revenu	
Nouveaux emprunts	2 608
Remboursements d'emprunts	<u>- 3 900</u>
	- 1 292
Organismes consolidés	
Nouveaux emprunts	2 310
Remboursements d'emprunts	<u>- 1 296</u>
	1 014
Total de la variation de la dette directe	- 278
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 2 353
Total du financement des opérations	1 823

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction.